

**Nombre de
Membres**

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 21

Pour : 21

Date de la convocation : 01/02/2023

Séance du 7 février 2023

Délibération 2023 – 07/02/23-02

L'an deux mil vingt-trois le 07 février

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

PRESENTS :

GIVORD Alain	DESMARIS Elodie	GIVORD Jean-Louis
DUCLOS Nathalie	RABUEL Claude	LAURENT Michèle
TRONCY René	PERROUD Marie-Françoise	DUBOIS Françoise
DUMARAIS Serge	GABILLET Guy	TRESSELT Nadine
NIZET Cécile	MIGNOT Catherine	LEQUEUX Sébastien
YUKSEL Ufuk	RAVOUX Christian	TROUILLOUX Caroline

Absent(e) excusé(e) : CARJOT Jean-François, BERTHOUD Françoise, THIBERT Karine, GREGOIRE Cédric, DESRAYAUD Alexandre

Pouvoirs : Cédric GREGOIRE donne pouvoir à Cécile NIZET, Françoise BERTHOUD donne pouvoir à Elodie DESMARIS, Karine THIBERT donne pouvoir à Claude RABUEL

Secrétaire de séance : Catherine MIGNOT

Objet : Convention 30 millions d'amis

Accusé de réception en préfecture
001-210104576-20230207-07-02-23-02-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

Signature
Le Maire
Alain GIVORD

Le Conseil,

Monsieur le Maire expose que la commune fait face à une prolifération des chats errants dans divers lieux publics qui peuvent occasionner des nuisances avérées.

Il est rappelé que l'article L.211-27 du Code rural et de la Pêche Maritime permet au Maire de maîtriser la population de chats errants d'organiser des campagnes de stérilisation et d'identification préalable à leur relâche dans les lieux de piégeage.

Pour ce faire, la municipalité de VONNAS s'est rapprochée de la Fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

Ainsi, la municipalité s'appuie sur le dispositif global suivant :

- L'association « Instant Fel'Ain » diligentera les opérations de piégeage et de stérilisation à la clinique vétérinaire de la Chalaronne ;
- La clinique vétérinaire de la Chalaronne procédera à la stérilisation et enverra la facture à la Fondation 30 Millions d'amis qui s'engage à participer à 50% des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique au nom de 30 Millions d'amis ;
- La municipalité verse une subvention à la Fondation 30 Millions d'Amis couvrant les 50% des frais restant ;

Pour 2023, la municipalité prévoit au maximum la stérilisation de 30 chats (mâles ou/et femelles) pour un montant total de 2700€ TTC. Avec le dispositif mis en place, le reste à charge pour la commune sera de 1 350 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de confirmer la convention de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

Cette décision est proposée au Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants entre la commune et la fondation 30 millions d'amis pour l'année 2023 ci annexée ;

AUTORISE le Maire à signer la présente convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis et tout document y afférent ;

AUTORISE le Maire à signer la présente délibération et tous les actes nécessaires à son exécution ;

D'AUTORISER dans ce cadre le versement d'une participation financière accordée à la Fondation 30 Millions d'Amis, sous forme d'une subvention de 1 350 € TTC ;

DIT que la dépense sera imputée au budget de la commune.

*ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE ...
ET AFFICHAGE EN DATE DU 13 FEV. 2023*

**Adopté à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
Le-Maire
Alain GIVORD**

Accusé de réception en préfecture
001-210104576-20230207-07-02-23-02-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

